

**Première réunion du CTAT (Comité Technique d'Appui au Télétravail),  
présidée par le PdG de Météo France, le 19 avril 2013**

Il s'agissait d'une réunion de mise en place et de préparation aux prochains travaux du CTAT qui auront pour but l'examen des dossiers et la sélection des candidatures. L'objectif était de définir comment on allait procéder.

Le CTAT comprend un représentant de la DRH, la psychologue du travail Mme Van der Vossen, le conseiller de prévention de Météo France M. Murat, un expert DT/DSI et des représentants des organisations syndicales.

A ce jour, une soixantaine de candidatures ont été déposées, émanant des différents corps, avec une forte proportion d'ITM et de TSM. Les différentes options du télétravail sont envisagées, avec un choix majoritaire pour la formule du télétravail à domicile.

Le nombre de dossiers complètement instruits est encore faible, de l'ordre de 1 sur 10. L'instruction sollicite en effet plusieurs intervenants dont l'avis doit être systématiquement recueilli, ce qui demande à pouvoir dégager les disponibilités nécessaires aux visites et aux évaluations.

Certains aspects de l'équipement matériel restent en outre à finaliser : l'option retenue par la DSI est d'essayer de déployer un parc homogène en PC nomades remédiés, c'est à dire pouvant être utilisés de manière sécurisée sur le réseau Météo France lorsque l'agent travaille à son poste, dans les locaux professionnels de son site d'affectation. Il dispose alors d'une station d'accueil et le PC nomade connecté fait l'objet d'un contrôle de sécurité. En position de télétravail, l'utilisation d'une calculette pour accéder par VPN au réseau MF est préconisée.

Le budget nécessaire sera géré par la DSI, le coût d'à peu près 1000 € / poste, calculette comprise semble confirmé.

Au niveau des actions de formation, (agents et encadrement, se référer aux dispositions du paragraphe 3 de la charte) l'appel d'offre a reçu 5 réponses, de bon niveau, le marché sera notifié sous peu.

**Organisation retenue pour les prochaines semaines :**

L'administration se charge d'une communication sur l'étape en cours qui est celle du dépôt des candidatures, en précisant une date limite, désormais fixée au 15 mai.

Le CTAT examinera une première volée de dossiers d'ici la fin mai. A l'issue, une première sélection sera effectuée. Selon la direction, il devrait y avoir entre 15 et 20 dossiers finalisés à examiner, ce seront en principe pour la plupart des dossiers répondant prioritairement aux critères retenus dans le rapport final du groupe de travail (agents ayant subi un allongement des distances domicile-travail du fait de la réorganisation territoriale, cas médicaux ou sociaux..).

La sélection sera complétée à concurrence d'un maximum de 50 télétravailleurs au cours d'une seconde réunion en juin, à l'issue de laquelle toutes les candidatures auront été examinées.

Il est affirmé que ce processus en deux temps ne pénalisera personne: les premiers cas prioritaires dont les dossiers sont complets seront soumis à validation fin mai. Pour les cas analogues qui suivront, l'administration ne prévoit aucune difficulté de choix au vu du nombre présumé de candidatures.

La marge de manœuvre permettra, au-delà de ces situations particulières, d'assurer la diversité souhaitée pour l'expérimentation en terme de situations, de nature de métiers et de directions de rattachement.